Défense des intérêts de la Suisse au sein du système de transport aérien

Déposé par Madorn Philipp

Date de dépôt 04.12.2014

Déposé au Conseil national

Etat des délibérations Non encore traité au conseil

Texte déposé

A côté des autres modes de transport, l'aviation occupe une place majeure dans le transport de passagers et de marchandises au départ et à destination de la Suisse. En 2005, en prévision de la vente totale de Swiss à Lufthansa (LH), la Fondation Swiss Aviation a été créée dans le but d'accompagner, pour une durée de dix ans, le développement du transport aérien et de son infrastructure en Suisse, ainsi que l'intégration de Swiss International Air Lines au sein de l'alliance aérienne formée autour de Lufthansa. La fondation veille à ce que les intérêts de la Suisse soient adéquatement représentés. La période de dix ans arrivant à son terme et la structure des fournisseurs de prestations de transport aérien ayant évolué, je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

- 1. La fondation a-t-elle pu défendre adéquatement et avec succès les intérêts de la Suisse face à LH?
- 2. Depuis que Swiss est une filiale de LH, a-t-on pu continuer à positionner la marque "Swiss", qui est synonyme de qualité tant au niveau du produit que de l'image, comme produit phare parmi les marques suisses?
- 3. L'autonomie demandée de Swiss a-t-elle pu être maintenue ? Selon quels critères est-elle évaluée?
- 4. Dans la foulée des restructurations et des délocalisations qui ont eu lieu depuis 2005, la Suisse a perdu plusieurs centaines d'emplois chez Swiss (cf. notamment Lufthansa Technik Switzerland), parfois au profit d'autres entreprises du groupe LH. Les intérêts de la Suisse ont-ils été pris adéquatement en considération, vu notamment sous l'angle de l'emploi?
- 5. Au sein de Swiss, les rapports sont de plus en plus tendus entre les partenaires sociaux (résiliation de conventions collectives de travail); LH joue-t-elle un rôle à cet égard?
- 6. La fondation a-t-elle pu exercer une influence positive face à LH pour garantir le raccordement de la Suisse au reste du monde et maintenir des liaisons directes?
- 7. La participation du directeur de l'OFAC et de l'ancien chef du DETEC en qualité de membres de cette fondation mise en place et financée par Swiss a-t-elle eu un effet bénéfique?
- 8. Le Conseil fédéral est-il sûr que l'importance du transport aérien pour l'économie ne sera pas mise en péril par une concurrence ruineuse et un réseau devenu instable en raison du caractère éphémère des fournisseurs de prestations?
- 9. Après la dissolution prévue de la fondation en 2015, faut-il créer une nouvelle structure soutenue par la Confédération, qui défende les intérêts de la Suisse et de ses travailleurs s'agissant de l'exploitation des voies aériennes tout en tenant compte de la protection du climat?